

Commune de Sainte-Reine
Département de Savoie

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-07

Berger
Levrault

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

Votes pour : 11

Votes contre : 0

Abstention : 0

Préfecture

L'an deux mille vingt-trois le 13 janvier

Le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Reine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur FERRARI Philippe, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 05 janvier 2023

Présents : Mesdames, Messieurs,

FERRARI Philippe, VIBERT Annie, PRAVERT Mikaël, RIVOLLET Yves, PERRIER Mathieu, PERIER Marine, SAMSON Aurélie, LEXTRAIT Emmanuel, GACHET Stéphanie, MATKOVIC-PELLERIN Jessica, MICHEL Véronique

Absents excusés :

Secrétaire de séance : VIBERT Annie

Objet : Revalorisation des tarifs à compter du 01/01/2023 : Avenant à la convention de prestations et de collaboration avec le SIVU des Hautes Bauges et du SIVOM Jeunesse-Familles des Bauges

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la convention signée au SIVU des Hautes Bauges et du SIVOM Jeunesse-Familles permettant au service technique de la commune de Sainte-Reine d'apporter une prestation d'entretien et de maintenance des installations des 2 structures. L'objectif de cette convention est de mutualiser des services et de favoriser la coopération entre commune et d'établissement public. Dans la convention actuelle, le tarif horaire est fixé à 17 € de l'heure.

Suite à l'augmentation du carburant et de l'augmentation du point d'indice de la fonction publique territoriale, le Maire propose d'augmenter le tarif horaire de 14 % soit une augmentation de 2,00 € par heure.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Décide de fixer le tarif horaire à 19,00 € de l'heure pour le SIVU des Hautes Bauges et le SIVOM Jeunesse-Familles des Bauges à compter du 01/01/2023 et de faire un avenant à la convention pour valider ce tarif entre les parties.
- Insiste sur la nécessité de regrouper les interventions pour se rapprocher du forfait de 4 heures hebdomadaires.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Sainte-Reine le 13 janvier 2023

Le Maire
Philippe FERRARI

